

SUD OUEST
www.sudouest.fr

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Ventes aux enchères**VENTES AU TRIBUNAL**

63639350_CVI

SCP KIEFFER - MONASSE & ASSOCIÉS
Société d'avocats au barreau de Grasse15, avenue Robert-Soleau - 06600 Antibes
Tél. 04 93 34 88 40 - 04 93 34 40 90 - Fax 04 93 34 80 55
frederic.kieffer@wanadoo.fr - monasse.hkm@wanadoo.fr
www.kieffer-monasse.com**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

Au Tribunal de Grande Instance de Grasse

LE JEUDI 23 JUN 2016 À 9 HEURES,Trois lots : À Saint-Jean-d'Ilac, résidence Le Village-Vert, 1140, avenue de Bordeaux.
1^{er} lot : appartement de 3 pièces (61 m²) en duplex avec parking dans résidence de tourisme.
2^e lot : appartement de 3 pièces (54 m²) avec parking dans résidence de tourisme.
3^e lot : appartement de 3 pièces (60 m²) en duplex avec parking dans résidence de tourisme.**Mise à prix :** 1^{er} lot **52 000 €** avec faculté de baisse de 20%
2^e lot **40 000 €** avec faculté de baisse de 20%
3^e lot **51 000 €** avec faculté de baisse de 20%Consultation du cahier des conditions de vente : Soit au greffe du Tribunal de Grande Instance de Grasse où il a été déposé le 1^{er} octobre 2015, soit au cabinet de la SCP KIEFFER-MONASSE & associés (www.kieffer-monasse.com).

Consignment obligatoire pour enchérir.

Visites : Mardi 14 juin 2016 de 14h30 à 16h30.

Annonces administratives et judiciaires

63638190_MLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde
RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) sur les communes de Saint-Émilion, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Hippolyte et Saint-Christophe-des-Bardes.

A Saint-Laurent-des-Combes, le **mercredi 25 mai 2016, à 18 heures**, salle polyvalente : présentation de la démarche d'élaboration du PPRMT ; présentation de la première phase relative au recensement des phénomènes historiques.**Plus d'infos :**
Sur www.gironde.gouv.fr

63622190_LNE

**Bordeaux Métropole**
FIN DE CONCERTATION
Élaboration du RLPi

Dans le cadre de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi), le public est informé que la fin de la concertation dans les 28 mairies et à Bordeaux Métropole ainsi que sur le site de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr) est fixée au vendredi 10 juin 2016.

Alain JUPPÉ,
président de Bordeaux Métropole.

63623020_ENO

**Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde**
Service des procédures environnementales
ENQUÊTE PUBLIQUE**Installations classées pour la protection de l'environnement**
Bassens

Une enquête publique sera ouverte sur la demande formulée par M. le Directeur de la société CEREXAGRI en vue d'obtenir l'autorisation d'extension de capacité d'une unité de fusion de soufre, 14, avenue Manon-Cormier à Bassens. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au pétitionnaire.

Pendant l'enquête qui se déroulera du **7 juin 2016 au 8 juillet 2016 inclus**, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie de Bassens où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Bassens.Le présent avis sera mis en ligne sur le site Internet de la préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr accompagné de l'avis de l'autorité environnementale et des résumés non techniques des études d'impact et de dangers. Le commissaire-enquêteur, **M. Hubert BOUTEILLER**, ingénieur de l'école supérieure d'agriculture d'Angers, retraité du secteur viticole ou son suppléant **M. Henri BETBEDER** sera présent à la mairie de Bassens, les :**mardi 7 juin 2016, de 9 h à 12 heures ;**
mercredi 15 juin 2016, de 9 h à 12 heures ;
vendredi 24 juin 2016, de 13 h 30 à 17 heures ;
samedi 2 juillet 2016, de 9 h à 12 heures ;
vendredi 8 juillet 2016, de 13 h 30 à 17 heures.

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie de Bassens, à la DDTM et sur le site Internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

63638180_MLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde
RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) sur les communes de Baron, Branne, Cabara, Camarsac, Croignon, Daignac, Esplet, Grézillac, Nérigeau, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Quentin-de-Baron.

A Daignac, le **jeudi 26 mai 2016, à 18 heures**, salle des fêtes : présentation du projet finalisé du PPRMT avant enquête publique.**Plus d'infos :**
Sur www.gironde.gouv.fr

63632800_MBI

**Mairie de Saint-Estèphe****AVIS AU PUBLIC****Mesure de publicité prévue par l'article R*123-20-2 du Code de l'urbanisme**Par un arrêté en date du 18 mars 2016, M^{me} le Maire de la commune de Saint-Estèphe a mis en œuvre la modification à procédure simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Estèphe, afin de rectifier des erreurs matérielles.La consultation du public s'étend sur 30 jours consécutifs du **lundi 6 juin 2016 au mardi 5 juillet 2016 inclus**.

Le dossier du projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Estèphe et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition du public : A l'accueil de la mairie, 33, rue de la Mairie, 33180 Saint-Estèphe, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures sauf jours fériés, en ligne sur le portail Internet de la commune: www.mairie-saint-estephe.fr Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert : A l'accueil de la mairie, 33, rue de la Mairie, 33180 Saint-Estèphe, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures sauf jours fériés.

Fait à Saint-Estèphe, le 17 mai 2016,
le maire, Michelle SAINTOUT.

63634720_BTR

**Préfet de la Gironde**
Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde**AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC****Projet de défrichage pour la création d'installations de stockage et de conditionnement de nitramines sur la plateforme pyrotechnique de Saint-Médard-en-Jalles**Il sera procédé à une mise à disposition du public du **30 mai au 13 juin 2016 inclus** du dossier concernant le projet de défrichage d'une surface de 1,52 hectare sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles pour la création d'installations de stockage et de conditionnement de nitramines sur la plateforme pyrotechnique.

Le responsable de ce projet est la Société HERAKLES, Établissement de Saint-Médard-en-Jalles, avenue Gay-Lussac, 33167 Saint-Médard-en-Jalles. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées au tél. 05 57 20 50 94.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichage comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public à la mairie de Saint-Médard-en-Jalles où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

À la fin de la mise à disposition, le responsable du projet, la Société HERAKLES, recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition, qu'il adressera au préfet, à la Direction départementale des territoires et de la mer.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public à la mairie de Saint-Médard-en-Jalles, à la Direction départementale des territoires et de la mer, service des procédures environnementales, Cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux, ainsi que sur le site Internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr.

63494590_BBI

**Préfecture de la Gironde**
Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde
Service des procédures environnementales**ENQUÊTE PUBLIQUE****Installations classées pour la protection de l'environnement**
Saint-Genès-de-Lombaud et Haux

Une enquête publique sera ouverte sur la demande formulée par M. le Directeur de la SAS DISTILLERIE DOUENCE en vue d'obtenir la régularisation administrative d'autorisation d'exploiter une distillerie sur les communes de Saint-Genès-de-Lombaud et Haux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au pétitionnaire.

Pendant l'enquête qui se déroulera du 17 mai 2016 au 18 Juin 2016 inclus, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé dans les mairies de Saint-Genès-de-Lombaud et Haux, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire-enquêteur, aux mairies de Saint-Genès-de-Lombaud et Haux.

Saint-Genès-de-Lombaud :
Le mardi 17 mai 2016 de 9 h à 12 heures ;
le jeudi 26 mai 2016 de 9 h à 12 heures.**Haux :**
Le samedi 4 juin 2016 de 9 h à 12 h 30 ;
le vendredi 10 juin 2016 de 15 heures à 18 h 30 ;
le samedi 18 juin 2016 de 9 h à 12 heures.**Le public pourra participer à une réunion d'information et d'échanges :** Le jeudi 26 mai 2016 de 19 h 30 à 22 heures, à la salle polyvalente de la mairie de Saint-Genès-de-Lombaud.Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : www.gironde.gouv.fr accompagné de l'avis de l'autorité environnementale et des résumés non techniques des études d'impact et de dangers. Le commissaire-enquêteur titulaire **M. Gilles ROBERT**, général de division 2^e section ou son suppléant **M. Hugues MASSE**, Ingénieur en chef des TPE retraité, sera présent dans les mairies de Saint-Genès-de-Lombaud et de Haux.

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, dans les mairies de Saint-Genès-de-Lombaud et de Haux, à la DDTM et sur le site Internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.

63623590_ENO

**Bordeaux Métropole**
AVIS DE CONCERTATION
Opération Vallée Créative
Ouverture de la concertation

Le public est informé que, par la délibération n° 2016/234, en date du 29 avril 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation relative à l'opération d'aménagement Vallée Créative.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

A la mairie de Gradignan, allée Prom.-Gaston-Rodriguez, 33170 Gradignan.
A la mairie de Pessac, place de la V^e-République, 33604 Pessac.
A la mairie de Mérignac, 60, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 33700 Mérignac.
Au Pôle territorial sud de Bordeaux Métropole, Europarc B 15, 15, avenue Léonard-de-Vinci, 33600 Pessac.Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations sur les registres prévus à cet effet, à compter du **19 mai 2016**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site Internet de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).

La fin de la procédure de concertation sera annoncée par voie de presse.

Le président de Bordeaux Métropole.

Passer une annonce dans votre quotidien c'est simple et efficace !www.sudouest-annonces.com **05 35 31 27 27**
8 h - 17 h (semaine)

PAS BESOIN DE SUPERPOUVOIRS POUR UN SUPER JOB

Retrouvez les offres d'emploi du Sud-Ouest dans ce journal les mercredi, samedi et dimanche et sur le site www.sudouest-emploi.com

sudouest-emploi